



REPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE MIREBEAU SUR BEZE
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Mirebeau sur Bèze

L'an deux mille vingt-trois, le **vendredi 31 mars à 20 heures**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de **Monsieur Laurent THOMAS**

DEL 09-2023-31-03	Admission en créance éteinte	<i>Nomenclature 7.1 –décisions budgétaires</i>
--------------------------	-------------------------------------	--

Date de la convocation	27 mars 2023	Nombre de votants	16
Date d'affichage de la convocation	27 mars 2023	Nombre de voix « pour »	0
Nombre de Conseillers en exercice	19	Nombre de voix « contre »	0
Nombre de Conseillers présents à la séance	13	Abstentions	0
Nombre de procuration	3	Ne prennent pas part au vote	0
CERTIFIE EXECUTOIRE	<i>Date de publication</i> 5 avril 2023	Envoyé en préfecture le 05/04/2023 Reçu en préfecture le 05/04/2023 Publié le 05/04/2023 ID : 021-212104160-20230331-09_23_CRE_ETEIN-DE	
Secrétaires de séance	Mme Séverine PRUDHOMME et M. Bastien TRIVIER-PERSONNE		

ETAIENT PRÉSENTS : Laurent **THOMAS**, Séverine **PRUDHOMME**, Didier **PETITJEAN**, Pierrette **TRIBOLET**, David **RICHARD**, Marie-Claude **ROUGEOT**, Robert **CREUX**, Céline **ENFER**, Bernard **HINSINGER**, Cécile **MOUREAUX**, Yannick **PETIT**, Véronique **ROBLOT-ROUX**, Bastien **TRIVIER-PERSONNE**

ETAIT ABSENTE REPRESENTÉE : Patrick **BATAILLE** (*procuration à Didier PETITJEAN*), Gaëlle **BAUBICHET** (*procuration à Pierrette TRIBOLET*), Christian **BOLLOTTE** (*procuration à Yannick PETIT*)

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE : Elodie **POIROT**

ETAIENT ABSENTS : Nathalie **CAYOT**, Jean-François **MICHON**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Considérant que le jugement de liquidation judiciaire en date du 04 juin 2019 impose à la commune d'admettre en créance éteinte la dette de Novation Recycling ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1er : **ADMET** en créance éteinte la créance concernant le budget principal pour un montant total de 50 000 €.

ARTICLE 2 : **COMPTABILISE** ces dépenses dans le budget principal 2023 à l'article 6542.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Laurent THOMAS

